

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 18 août 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2022154A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2001 portant nomination à un emploi d'officier au service d'information et de relations publiques des armées (gendarmerie) ;

Vu l'arrêté du 14 février 2003 portant maintien à un emploi d'officier servant au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires à la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2007 conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et maintenue dans son emploi ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2010 portant maintien dans son emploi d'une officière commissionnée recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant affectation et maintien dans le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2017 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu la décision n° 43438 GEND/DPMGN/SDGP/BPO en date du 18 août 2020 ;

Vu la circulaire n° 42597 en date du 14 août 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Valérie Florent (NIGEND : 192312 - NLS : 8035175 - NID : 0008035175) est maintenue au grade de lieutenant-colonelle, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de responsable de la stratégie de communication au sein de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale, pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA